



Centre aéré

Un courriel reçu en mars émanant des sociétés DIRECT ENERGIE et C2E (Certificats d'Economie d'Energie) proposait aux collectivités de monter un dossier afin de récupérer des certificats d'économie d'énergie sous forme de tubes et de spots LED.

Les caractéristiques des tubes LED, notamment leur longueur de 1500 mm (les tubes les plus courants font 1200 mm), les réservaient particulièrement aux collectivités.

Le dossier, suivi par Bruno Legros, consistait, entre autres, à chiffrer le nombre de tubes «néon» qui pourraient être remplacés par des tubes LED.

Nous avons chiffré notre besoin à 756 tubes et 53 spots !

Après de nombreux échanges avec la société C2E et DIRECT ENERGIE, nous avons été livrés des 756 tubes LED le Mercredi 31 juillet 2019.

La commune reste en attente de la livraisons des 53 spots ...

Détails d'importance :

- Ces tubes présentent une consommation électrique inférieure d'environ 30 % par rapport à des équipements similaires de type «néon».
- La facture de ces équipements s'élève à 0 Euro !!!

Ces néons seront installés dès septembre dans les écoles, la salle de sport et les locaux associatifs de la commune qui, pour zéro euro, devrait y gagner en luminosité et aussi sur son budget éclairage.

Votre Maire
Jean-Marie ALLAIN

Nous contacter

Tél : 03.27.39.63.41

mairiedemarpent@gmail.com

<http://www.marpent.fr>

Dans ce numéro

EDITO	1
LA VIE DE LA MAIRIE	2
Histoire et Patrimoine	4
PHOTOS	5-14
LES BREVES	6
LA VIE DU VILLAGE	8
LA VIE DU CONSEIL	9
Espace des habitants	10
LA VIE ASSOCIATIVE	12
Annonce Foire	16

Comité de lecture

JM Allain, C Lavielle,

NAISSANCES

BOURLET Lissandro	27 juin 2019
FAVARIN Andréas	21 juillet 2019
HAKEM Lylia	31 juillet 2019



MARIAGES

POSTIAUX Gérard	MARTELLE Christelle	6 juillet 2019
MOUCHART Xavier	LAURENT Manon	10 août 2019
BENBOUREK Abdelkader	AZEDDINE IDRISSE Elise	19 août 2019
ANGUITA Joan	LONGUET Cindy	24 août 2019

DECES

LEPREUX Jean-Pierre	28 juin 2019	Né en 1951
QUENTIN Raymond	3 juillet 2019	Né en 1924
BROUEZ Paul	3 juillet 2019	Né en 1925
POTIER Jean-Claude	19 juillet 2019	Né en 1938
CHANDELIER veuve VAN CAUWENBERGUE Bernadette	16 juillet 2019	Née en 1926
PONCIN veuve GRILLET Marie-Rose	25 juillet 2019	Née en 1930

« pour les Marpentois décédés hors de la commune, nous en faisons état dans la mesure où la commune concernée nous a transmis l'acte »

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès de BERNADETTE CHANDELIER à l'âge de 92 ans. Bernadette avait beaucoup donné pour sa commune et en particulier sa paroisse. Durant de longues années, elle s'était occupée du catéchisme, participa longtemps à la chorale de l'église et avait rehaussé, durant quarante ans, les messes du son de l'harmonium.

La disparition de Renée GRILLET a également peiné ses nombreux amis, ceux du CCAS (où elle siégeait depuis 2008), ses anciens collègues du conseil municipal (où elle avait siégé durant deux mandats, de 1989 à 2001) et ceux des restos du Cœur (où elle participait depuis de nombreuses années).

PERSONNEL COMMUNAL

Jean-Michel Clause a pris sa retraite à la fin de l'année scolaire. Pompiste durant 25 ans au garage Rousselle, il obtient un contrat aidé en mairie de 2000 à 2005. Nommé alors stagiaire, il est titularisé en 2006 comme adjoint technique aux ateliers municipaux avant de se voir proposer en 2013 un poste polyvalent comprenant notamment la surveillance aux abords des écoles et au restaurant scolaire.

Les collègues et les élus ont voulu saluer son départ en organisant une réception à la médiathèque au cours de laquelle le maire a souligné son travail consciencieux et son attachement à l'esprit d'équipe.



ANNONCE

Des vêtements d'enfants, oubliés lors du centre aéré de juillet sont disponibles, à retirer en mairie.

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Les marpentois récemment installés depuis moins d'un an sur la commune sont invités au traditionnel pot d'accueil qui se déroulera en mairie, salle du conseil, le samedi 5 octobre 2019 à 10 h 30.

Le livret d'accueil leur sera offert à cette occasion.

Le traditionnel **repas des Anciens** de Marpent aura lieu
le ***Dimanche 20 octobre 2019*** à la salle des fêtes

animé par « Christophe DJ »

Accueil dès 11 h 30

repas offert par la municipalité pour les Marpentois de 64 ans
(dans l'année 2019) et plus

pour le conjoint ou Marpentois de moins 64 ans : 15 €

pour les extérieurs : 30 €

inscriptions en mairie du 15 septembre au 10 octobre 2019, dernier délai

possibilité d'aller chercher les personnes à mobilité réduite

Téléphone : 03 27 39 63 41 (mairie) ou 03 27 67 18 13 (Mme Loire)

Menu: Apéritif dès 12 h

Velouté d'écrevisses,

Dos de lieu jaune sur son étuvée de poireaux,

Pintadeau à la fricassée de pleurotes,

Sélection de fromages et salade,

Lingot cacao sur lit de crème anglaise. Café.



LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PLUI

Après l'arrêt de projet lors du Conseil Communautaire de février dernier, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal entre en phase d'enquête publique

du **jeudi 5 septembre au lundi 7 octobre 2019 inclus**

Vous souhaitez consulter les registres ?

Rendez-vous sur le site www.agglo-maubeugevaldesambre.fr, au Pôle Accueil de la CAMVS et dans les 43 mairies de la CAMVS notamment dans les permanences.

Vous souhaitez faire vos observations ? Trois solutions s'offrent à vous :

1. Lors des permanences tenues par les commissaires-enquêteurs. Retrouvez les jours, heures et lieux sur le site de l'Agglo.

2. Sur les registres d'enquête (en dehors des permanences) chaque mairie ainsi qu'au Pôle Accueil de l'Agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture et ce pendant toute la durée de l'enquête publique.

3. Par courrier :

Par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête (CAMVS – 1 Place du Pavillon – BP 50234 – 59603 MAUBEUGE Cedex)

Par email à l'adresse suivante : urbanisme.durable@amvs.fr

Sur le site internet de l'Agglo : www.agglo-maubeugevaldesambre.fr

Les observations transmises numériquement seront diffusées sur le site de l'agglo.

+ d'informations sur agglo-maubeugevaldesambre.fr

Pour toute demande sur l'organisation de l'enquête publique :

tél.03.27.53.01.00 urbanisme.durable@amvs.fr



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

HISTOIRE LOCALE ET PATRIMOINE

PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Si la participation communale aux frais de fonctionnement d'écoles privées ne se pose pas à Marpent, la commune a par contre été confrontée, dans les années soixante, au financement du centre post-scolaire agricole de Colleret.

C'est en effet ce que laisse supposer des courriers retrouvés dans les archives, en particulier cette mise en demeure du Sous - Préfet envoyée à la mairie de Marpent le 19 février 1975 par laquelle la commune est mise en demeure de procéder au règlement, au profit de la mairie de Colleret, de 1164,25 Francs, correspondant aux frais de fonctionnement pour les deux années scolaires 1969/1970 et 1970/1971.

La loi du 14 avril 1942 stipulait en effet que les communes devaient participer, au prorata du nombre d'habitants, aux frais de fonctionnement des centres de formation intercommunaux.

Au vu des délibérations prises par le conseil sur le sujet en avril 1965, en octobre 1965, en septembre 1966 et novembre 1967, on peut penser que la commune contestait cette participation à laquelle elle ne pouvait pourtant se dérober.

Dans sa lettre, le représentant de l'Etat, Jacques Millorit, précise en effet que si la commune se refuse à régler cette dette, il sera contraint de procéder au mandatement d'office puisqu'il s'agissait d'une dépense obligatoire.

GUY DURIEUX, UN MARPENTOIS PASSIONNE PAR L'HISTOIRE DE SA COMMUNE



M Durieux

C'est en triant les archives que je suis tombé sur un carton dans lequel se trouvaient en vrac des dizaines de pages dactylographiées par M. Guy Durieux, ancien salarié de la mairie et relatives à l'histoire de Marpent.

Une fois remis en ordre, il apparaissait que ce texte n'était qu'un fragment d'une rétrospective plus vaste consacrée à l'histoire de la commune.

Guy Durieux étant décédé, j'ai donc pris contact avec son épouse qui m'a aimablement reçu et remis trois gros classeurs dactylographiés par son mari, actuellement rangés dans la bibliothèque de la salle du conseil et consultables sur place.

Encore tous mes remerciements à Mme Durieux pour son accueil et sa confiance.

JMA

Photos



Fête de la musique : Pascal Matot



Fête de la musique : Patty's Years



Fête de la musique : Vitamine



Fête de la musique : Harmonie



Brocante des anciens



Girouette

REMERCIEMENTS

Nous adressons tous nos remerciements à M et Mme Vancauwenbergue, qui ont fait don à la médiathèque des ouvrages de la bibliothèque de Mme Bernadette Chandelier.

Tous nos remerciements à Mme Vanautryve pour le don d'un écran de projection motorisé de quatre mètres. Celui-ci sera installé dans la salle du conseil.

VITESSE ET SECURITE

23 mai 2019 ; contrôle routier rue Faidherbe : 12 véhicules contrôlés et 2 cyclomoteurs : 3 infractions

24 mai 2019 : contrôles radar rue Jean-Marie Carion : 89 contrôles, 50 verbalisations

Nous demandons aux forces de police de renforcer les contrôles et de cibler notamment la rue Victor Hugo.

CHIENS ET CHATS EN DIVAGATION

Selon le Code Rural, le chat et le chien sont considérés comme étant en état de divagation dans les situations suivantes :



pour le chat : lorsqu'un animal non identifié est trouvé à plus de 200 mètres des habitations, ou trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître, et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de ce dernier. Également, tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

pour le chien : lorsque ce dernier n'est plus sous la surveillance de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Il convient d'appeler la mairie si le propriétaire est connu ou, si pas, la SPA.

Selon l'article R.655-1 du Code pénal, donner volontairement la mort à un animal domestique, en divagation ou pas, est puni d'une amende de 1 500 €. Et selon l'article 521-1, exercer des sévices graves envers un animal domestique est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

INTERNET POUR DEBUTANTS

Comment envoyer un message ? Comment télécharger une photo ? Comment joindre une photo ou un document ?

Module gratuit pour les marpentois de quatre séances à la médiathèque le jeudi de 17 h 30 à 18 h 30. Pour s'inscrire, nous laisser votre numéro de téléphone.



VIE ECONOMIQUE

Mme Bertinchamps (« Mel' à mie ») a cessé son activité de « point chaud » début août.

Le maire a donc sollicité M et Mme Rizzo, de La Louvière, qui ont repris le local pour une ACTIVITE DE FABRICATION DE SANDWICHES.

Leur société MILA'PPETIT produira 800 sandwiches par jour qui repartiront en véhicule frigorifique sur des points de vente en Belgique. Quatre emplois seront créés.

M.et Mme Rizzo ont également fait le choix d'habiter notre commune.

Mme Virgine Evrard nous fait part du lancement de son activité « Care N'Spirit », MASSAGE DE BIEN - ETRE A DOMICILE : relaxant, dynamisant, décontractant, tonique... chacun choisit sa formule (compter 50 € les 60 minutes) avec une remise de 10 euros pour les marpentois sur présentation de ce bulletin. Tel : 07 70 19 26 35.

Quant à la brasserie (anciennement « l'Evidence »), elle est reprise par Jérémy Laboue (Friterie du Parc), qui nous proposera, pour la foire du 6 octobre le traditionnel « Moules-Frites » (réservation souhaitée).

Enfin, nous sommes ravis de voir l'avancement du projet de clinique vétérinaire porté par le docteur Amandine Huchette au lieu et remplacement de l'activité de Distri-Auto, à proximité immédiate du centre -bourg.

OPERATION BRIOCHES DES PAPILLONS BLANCS

La vente de brioches de L'Association Les Papillons Blancs se déroulera les 7 et 8 septembre.

Cette opération, mobilisant des bénévoles, a pour but cette année de permettre l'accompagnement en habitat inclusif des personnes en situation de handicap.

PRIVATISATION DE L'EXPLOITATION DES AERODROMES DE PARIS

Les électeurs qui soutiennent la proposition de loi référendaire visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris sont invités à déposer leur soutien de différentes manières :

L'électeur peut déposer son soutien directement sur le site internet hébergé par le Ministère de l'Intérieur : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr>

L'électeur peut utiliser les bornes informatiques mises à disposition en mairie de Maubeuge

L'électeur peut faire enregistrer électroniquement par un agent communal son soutien présenté sur papier (formulaire disponible sur le site du ministère ou en mairie).



ENVIRONNEMENT : Casse automobile non déclarée

Suite à plusieurs visites sur le site de Cash'Autos, garage automobile installé rue Barbusse et au vu du fonctionnement non respectueux de l'environnement (brûlage de câbles, non sécurité incendie...), le maire a sollicité un contrôle des services de l'Etat.

Il s'avère que cette société n'est ni enregistrée, ni agréée à ce jour. Le responsable a répondu officiellement au préfet qu'il souhaitait se régulariser, et que dans l'attente, il avait suspendu son activité de démontage et de dépollution de Véhicules Hors d'Usage (VHU).

Le Préfet a donc pris un arrêté en date du 7 juin 2019 interdisant toute activité VHU du site dans l'attente d'une éventuelle régularisation. (affichage en mairie)

L'activité « garage » peut donc seule continuer à fonctionner, sous réserve qu'il ne s'agisse pas de démontage.

L'action des services de l'Etat se poursuit puisque l'exploitant est mis en demeure de régulariser ou de cesser son activité de démontage et de dépollution de Véhicules Hors d'Usage (VHU).

DONNEES FINANCIERES

Comme chaque année, nous avons reçu de la Direction des Finances Publiques le document comparatif sur les données financières et fiscales.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les ressources budgétaires sont principalement constituées :

- de la dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat (DGF)
- et des recettes fiscales.

La dotation de l'Etat est passée de 412 382 € en 2014 à 321 563 € en 2018, soit une baisse 22 %, malgré une hausse de la population (2740 habitants en 2014, 2807 en 2018).

Les ressources provenant de la fiscalité sont faibles au regard des autres communes du Nord de même strate, c'est-à-dire de taille semblable : 348 € par habitant contre 525 € dans le Nord.

Ces produits s'appuient notamment sur la taxe d'habitation (taux de 16,51 contre 17,56 en moyenne dans les autres communes de même strate) et le foncier bâti (taux de 20,32 contre une moyenne de 18,76).



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement par habitant sont plus faibles que la moyenne des communes du Nord de même strate :

- 171 € pour les charges générales (contre 216 € dans le Nord)
- 278 € pour les charges de personnel (contre 334 € dans le Nord)
- 32 € pour les charges de gestion courante (contre 90 € dans le Nord)
- 3 € pour les charges financières (contre 22 € dans le Nord)

INVESTISSEMENT

Côté investissement, malgré la lourdeur des dépenses d'investissement en 2018 (633 € / habitant contre 279 € pour les communes de même taille), le niveau de remboursement lié à l'emprunt, en raison d'un endettement faible, reste inférieur à ces mêmes communes (33 € / habitant contre 51 € pour la moyenne des communes de même strate).

COUPURE ELECTRICITE

pour travaux d'amélioration de la qualité du réseau de distribution (information ENEDIS)

Le mardi 17 septembre entre 10 h et 12 h (rue de Grand-Reng et rue Jean-Baptiste Lebas)

Et le vendredi 20 septembre entre 7 h 45 et 16 h 30 (rue Marceau et la Clef des champs).



PETITE ENFANCE

Le Comité de pilotage s'est réuni en mairie en présence du maire, de la Mme Hélène Matton, chargée de mission de la CAF, de M P. Leblanc, adjoint, Mme F Moriamée, directrice de la Petite Enfance et deux représentantes des familles, Mme Semaille et Mme Delannoy.

Mme Moriamée a fait le compte-rendu des activités de l'année et du public accueilli.

L'échange a porté sur les critères d'inscription au centre des petits en juillet.

Les règles actuelles de Jeunesse et Sport imposent qu'un enfant, dès qu'il atteint six ans, ne peut être accueilli chez les petits et doit sortir du dispositif d'accueil le jour de son anniversaire !

Tout assouplissement se fait sous la responsabilité de la municipalité.

Il a donc été convenu que seuls les enfants n'ayant pas atteint 6 ans en juillet le jour de début du centre peuvent être inscrits.

Pour ceux qui atteindraient 6 ans durant le centre, leur inscription vaut sous réserve de places disponibles.

FETE DE LA MUSIQUE

La cour de l'école primaire fut très animée le vendredi 2 juin.

Plusieurs groupes se sont succédés sur le podium : le compositeur Pascal Matot et son orchestre, le groupe Vitamine de Dominique Marseguerra et l'orchestre rock Patty's Years, composée exclusivement de quatre musiciens marpentois.

Entre chaque concert, l'harmonie communale assurait la transition avec des morceaux joyeux procurant une ambiance détendue et agréable, le temps pour les autres musiciens de régler leurs balances et pour le public de se rafraîchir ou de manger un sandwich.

FETE DE MON MOULIN

La Fête a connu une nouvelle fois un joli succès si l'on en juge par les ventes tant au niveau boisson que restauration. Tout a été vendu, notamment les 450 kilos de frites.

Clowns, chanteurs et orchestres ont ravi le public avec un point culminant le 14 juillet au soir, lors du concert du groupe Cover 7.

La municipalité adresse ses chaleureux remerciements à l'ensemble des bénévoles, en particulier aux brieux, aux joueurs de cartes, aux amis du moulin, au moulin d'antan et ses meuniers, à l'harmonie communale ainsi qu'à Agnès et Michel Delmotte pour les traditionnels épis de blé.

Le maire a saisi cette occasion pour remettre la médaille d'honneur de la ville à M. Serge Beurel, le plus ancien des meuniers qui, depuis une petite décennie, se dévoue pour faire fonctionner le moulin et former les nouvelles recrues de l'association.

CENTRE DE LOISIRS

MSL (club d'athlétisme) a organisé un « kid athlé » avec les petits du centre aéré.

Les enfants, âgés de 6 - 8 ans, ont effectué un parcours sprint « slalom », un 40 m haies, un saut en longueur, un « cinq bonds », une marche athlétisme, et un lancer de vortex pour finir par un jeu d'endurance de 3 minutes.

MSL a offert une boisson, friandises aux participants.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 JUILLET

FOURRIERE ANIMALE

Le ramassage des animaux errants relevant de la compétence de la commune, l'agglomération propose de mutualiser ce service en conventionnant avec les communes volontaires en vue de consulter les prestataires.



Le conseil approuve cette proposition et mandate le maire pour signer la convention d'adhésion, la commune se réservant le droit de se retirer au vu des prix qui seront négociés.

ACCUEIL DE LOISIRS DE JUILLET

Le conseil fixe les participations pour les parents accompagnant les enfants lors des déplacements :
Gratuit pour Forum Antique de Bavay et Univers - Kids à Feignies
20 € pour City-parc et zoo à Lille.

LOISIRS ET CULTURE

Dans le cadre du déménagement de l'association, le conseil vote une subvention de 2000 € pour l'acquisition de mobilier.

LES ARCHERS

Le conseil vote une subvention de 400 € au club des archers afin de couvrir les frais de déplacement de deux membres au championnat de France à Beaugency, où Loan Delvaux a décroché le titre de champion de France.

MODIFICATION BUDGETAIRE

Sur proposition de Christian Lavielle, le conseil transfère 200 000 € du chapitre Dépenses 1641 pour les ventiler aux chapitres 2031, 2115, 2128, 21311, 21318, 2132, 2135, 2138, 21578 et 2313.

REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le conseil adopte le nouveau règlement du restaurant scolaire pour la rentrée de septembre.

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET

CENTRE AERE

Le conseil fixe la participation des parents au voyage Euro-Dysney à 87 € (entrée + transport) ou 25 € (uniquement pour le transport).

ESPACE DES HABITANTS

QUESTION SUR LA FIBRE Et LES REPONSES DE L'AGGLO

1 / Un technicien est venu chez nous (location Promocil) pour tenter d'installer la fibre ;

Mais il y a un problème, impossible de trouver le fourreau donnant l'accès aux câbles, idem chez les voisins. Il est donc impossible de me raccorder, qu'est-il prévu dans ce cas de figure ? de nouvelles tranchées ? un poteau en aérien ?



AGGLO : Le problème se trouve dans le logement, le technicien ne trouve pas le fourreau télécom. Le client doit faire intervenir Promocil pour le retrouver.

2 / Des personnes sont venues pour installer semaine dernière la fibre sur tous les poteaux, malheureusement le tendeur-câble est trop tendu ce qui a entraîné par la suite une forte pression causant un penchement important du poteau (..)

En cas de fort vent ou autre je ne garantis absolument pas sa résistance

AGGLO : Le poteau appartient à Orange, c'est eux qui s'occupe de la maintenance de l'infrastructure. SFR n'est que locataire de l'infrastructure.

3 / Dans le cadre du chantier « fibre optique », deux propriétaires nous signalent que le prestataire a fait des trous dans leur mur.

AGGLO : nous avons rencontré les 2 propriétaires. Ils sont au courant que nous allons intervenir pour déplacer le PBO et reboucher proprement les trous sur la façade.

4 / L'ouvrier qui installe les câbles sur les murs ne demande aucune autorisation, il installe sa nacelle et perce à sa convenance.

C'est assez curieux comme procédé.

AGGLO : La pose de la fibre par SFR entre dans le cadre de l'article L45-1 et R20 – 55 – 62 du Code des Postes et des communications électroniques. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique. L'article L 48 autorise l'entreprise à passer sur les façades du moment qu'il y a déjà des câbles de présents.

Espace des habitants

Bonjour et grand merci ; c'est toujours avec plaisir et empressement que je devore les nouvelles de votre magazine car j'ai toujours la moitié de mon coeur dans le Nord bien que vivant dans le Puy De Dôme depuis longtemps. Bel été. Salutations.

Annie Cagneaux

Le voisin ne coupe pas ses chardons en invoquant la défense de la biodiversité et la disparition de l'arrêté préfectoral du site internet de la Préfecture. Que peut faire le maire (rue de Grand-Reng entre autres) ?

Le maire, durant l'été, se fait quotidiennement interpellé sur la question des terrains non entretenus et en particulier sur celle de l'échardonnage.

Traditionnellement, les communes mentionnaient les obligations contenues dans l'arrêté préfectoral du 31 mai 1996, à savoir l'obligation de couper par moyen chimique ou mécanique les chardons des champs avant leur floraison.

Mais, depuis peu, l'échardonnage est devenu un sujet d'actualité sur lequel s'affrontent les tenants de l'éradication des mauvaises herbes et les défenseurs de la bio-diversité (le chardon nourrit le chardonneret ...) qui s'appuient sur le fait que l'arrêté préfectoral ne figure plus sur le site internet de la Préfecture.

Ce que beaucoup ignorent, c'est que l'arrêté préfectoral du 31 mai 1996 a été remis au goût du jour par l'arrêté du 8 juin 2004.

Il impose la destruction des chardons avant leur floraison (sans utilisation de produit phytosanitaire) et prévoit que le maire, en cas de défaillance de l'exploitant de la parcelle ou du jardin, fasse procéder, après mise en demeure et arrêté individuel, à leur destruction.... au frais des intéressés.

Suite à l'accident qui s'est produit rue Victor Hugo, la commune envisage t'elle de faire quelque chose pour réduire la vitesse ? (des riverains)

La vitesse à cet endroit est limitée à 50 km /heure.

Dans le cas précis de cet accident, au vu des circonstances, quel que soit l'aménagement (ralentisseur, feu rouge, stop, rétrécissement de chaussée ou chicanes), l'accident se serait produit.

Cela ne nous interdit pas d'envisager un aménagement mais cette voie étant départementale, nous ne faisons pas ce que nous voulons.

Une réunion est programmée avec les services voirie du département

Qu'en est-il des trottoirs de la rue Delmotte , au lieu-dit « la Buchelotte » ? (rue Delmotte)

Rappelons que la compétence voirie étant du ressort de l'agglomération, la commune est tributaire de la programmation de cette dernière.

Or, l'agglomération ne parvient pas financièrement à répondre à toutes les demandes des communes.

Auparavant, la commune était en mesure de faire une réalisation de voirie par an.

Le transfert de compétence nous a retiré cette prérogative.

Les trottoirs de la Buchelotte ont été inscrits par l'Agglomération au programme 2019.

Mais la réalisation d'un programme peut s'étaler sur deux années budgétaires.

De son côté, la commune, qui participe à hauteur de 50 % des travaux, a inscrit cette dépense à son budget 2019.

GARE AUX SCOLYTES !

Petits coléoptères se nourrissant du bois, les scolytes peuvent provoquer d'importants dégâts chez les résineux comme chez de nombreux fruitiers, allant jusqu'à tuer l'arbre.

Les principaux facteurs de leur développement sont :

- l'état d'affaiblissement de certains arbres dus à de multiples causes telle que des sécheresses répétées ; la succession, ces dernières années, d'étés chauds et secs et d'hivers relativement doux a favorisé leur expansion ;
- la pullulation de ces ravageurs sur certains arbres atteints, ou certains bois coupés restés sur place, qui va submerger les défenses naturelles des arbres sains alentours (défense telle que la sécrétion de résine par les pins).

Le premier symptôme apparent est le dessèchement de branches entières sur lesquelles l'écorce peut se soulever. Un examen plus attentif des troncs ou des branches des arbres atteints met en évidence la présence de nombreux petits trous ronds de 2 mm environ (entourés de sciure s'ils sont récents, ou de résine sur les pins).

En soulevant l'écorce, vous pourrez observer des scolytes adultes associés ou non à des larves et des « dessins caractéristiques » et réguliers que forment les galeries si l'infestation n'est pas trop récente.

Il n'existe pas de traitement efficace. Seul le maintien en bonne santé de vos arbres dans un sol correctement entretenu et fertilisé ainsi que l'apport régulier d'eau en cas de sécheresses prolongée ou répétitive pourront avoir un certain effet préventif.

De même l'élimination complète des branches ou des arbres atteints suivie rapidement de leur incinération pourra freiner ou stopper la propagation de ces ravageurs.

Dans certains cas, l'installation de pièges à phéromones pour éliminer les scolytes adultes peut être efficace en diminuant sensiblement la population de ravageurs.



LE CLIC DU VAL DE SAMBRE RELAIS AUTONOMIE : UN SERVICE DE PROXIMITE POUR LES SENIORS, LA FAMILLE, LES PROFESSIONNELS

Cette structure gratuite, financée par le Conseil Départemental du Nord, accompagne les professionnels et les personnes (plus de 60 ans) dans leur démarche : aide administrative, accompagnement à domicile, orientation vers une maison de retraite, aménagement du logement, accompagnement concernant les pathologies lourdes, aides aux aidants,... Depuis peu, ce service accompagne aussi les personnes handicapées.

Cette structure de proximité est à l'écoute des personnes et couvre 43 communes (soit 128 000 personnes et 38 000 personnes de plus de 60 ans) du territoire de l'arrondissement d'AVESNES SUR HELPE.

Composée d'une responsable, de deux coordinatrices à la personne et de deux secrétaires, l'équipe du CLIC DU VAL DE – RELAIS AUTONOMIE réalise des visites au domicile en accord avec la personne et reçoit aussi les demandes dans les bureaux situés **19 Mail de la Sambre à MAUBEUGE**.

Les problématiques traitées au CLIC sont souvent multiples et complexes, accentuées notamment par des pathologies lourdes liées au vieillissement.

Les Aidants Familiaux

Dès l'ouverture de ce service (Novembre 2007), le CLIC s'est positionné sur l'accompagnement des aidants familiaux. En partenariat avec l'Association France ALZHEIMER, il réalise chaque mois des cafés mémoires dans différentes EHPAD du secteur ainsi que des conférences et des réunions d'information ponctuelles.

Ces moments de répit et /ou d'information permettent aux aidants de « souffler » et de s'informer sur la maladie d'ALZHEIMER et les démences apparentées.

Témoignage : Ginette habite avec son mari qui a 59 ans et souffre de la maladie d'ALZHEIMER. Elle participe chaque mois au café mémoire. *« Mon mari avait 51 ans quand on lui a diagnostiqué la maladie d'ALZHEIMER. Au début, il avait de simples pertes de mémoire. Les collègues avaient remarqué qu'il faisait des bêtises. Le docteur a d'abord diagnostiqué un début de dépression nerveuse avant de s'apercevoir qu'il avait la maladie d'ALZHEIMER. Je me suis donc retrouvée aidante de mon mari et je suis passée par des moments très difficiles. On m'a parlé de ce café mémoire. Les deux premières fois où je suis venue, je pleurais. Puis, je me suis rendue compte que je n'étais pas seule, Ces rendez vous, c'est vraiment une aubaine, j'y ai trouvé un soutien moral, des renseignements sur la maladie, j'ai appris comment la gérer, ...Cela me permet aussi de souffler un peu et de me reposer .. »*

L'équipe mobile psycho-gérontologique : Aller au plus près des aidants

Malheureusement, beaucoup d'aidants restent encore en difficulté dans leur accompagnement car ils n'ont pas la possibilité de se déplacer dans ces lieux de rencontres. Pour pallier à ce manque, le CLIC du VAL DE SAMBRE a créée depuis novembre 2017, une équipe mobile formée de trois professionnels (psychologue, sophrologue, socio-esthéticienne) qui accompagnent les aidants familiaux et proposent gratuitement un moment de répit ou une écoute directement à leur domicile.

CLIC DU VAL DE SAMBRE 19 Mail de la Sambre 59600 MAUBEUGE

☎ : 03.27.56.16.44 ouvert tous les matins, l'après-midi sur RDV

ATHLETISME

A Douchy-les-Mines a eu lieu le championnat nord poussins et benjamins médaille d'or pour le poussin 1ère année Yacine Benahmed et bronze pour le poussin 2^e année Aymen Benatmane.

Yacine et Amen associés au finésien Louis Thomas et au Levallois Antoine Janssens prennent l'or en relais 4 x 60m.

En poussines 1ère année : médaille d'argent pour Zélie Yahiatene et bronze pour Lilou Guerrier.

En poussines 2^e année : médaille d'argent pour Anna Dewatines et bronze pour Elisa Canesse.

Deux athlètes du club marpentois sont par ailleurs allés à Tours et ont été sélectionnés dans l'équipe des Hauts de France pour affronter 13 autres ligues dans le cadre de la coupe de France minimes.

Il s'agit de Lyane Hocedez qui termine 2^e de la longueur et de Khalid Benahmed qui termine 6^e au marteau.

PROJET GROUPE DE MAJORETTES

Mme Martine CLERY, ancienne capitaine des majorettes de Lille-Wazemmes, se propose de créer un groupe de majorettes « les marpentoises » pour les filles de 6 à 14 ans.

Une réunion d'information se tiendra à la médiathèque

le samedi 14 septembre 2019 à 10h30.



AMICALE DES ECOLES

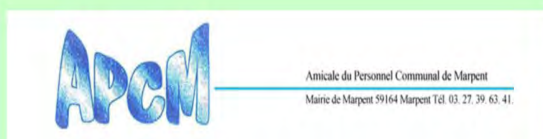
Nous souhaitons remercier l'association des anciens combattants pour leur grande générosité pour leur don de 1315 €.

L'argent de ce don va nous permettre de financer un certain nombre d'équipements ainsi de diverses manifestations et nous leur en sommes très reconnaissants.

Merci infiniment pour leur soutien.

Bien cordialement.

La présidente de l'AEM, Madame Deruelle Cindy.



TARIFS :

Adultes (12-59 ans)	40.00€
Enfants (4-11 ans)	30.00€
Séniors (+60 ans)	40.00€

L'amicale du Personnel Communal de Marpent organise un voyage aux grottes de Han à Han-sur-Lesse.

Vous pourrez profiter d'un « 4 en 1 » : les grottes (avec spectacle son et lumière « Origin », du parc animalier, l'exposition PrehistoHan et le musée Han 1990.

Cette sortie se déroulera le **SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2019**.

DEPART à 7h30 (rendez-vous à 7h15 devant la mairie)

RETOUR sur Marpent 19h30 (départ du parc à 18h)

RETOUR des inscriptions avec votre règlement (espèce ou chèque à l'ordre de l'APCM) en mairie de MARPENT auprès de Monsieur Driguët ou Madame Decock.

Comptant sur votre participation.



FPM

Association Marpentoise Loisirs & Culture

Rentrée le 16 septembre 2019

LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Rue de la Mairie à MARPENT

A côté de la médiathèque L'oiseau Lyre

ATTENTION !
Changement d'adresse

Travaux d'aiguilles...

Lundi de 13h30 à 17h : dentelle 2€50 la séance

Lundi et mardi de 13h30 à 17h : Adhésion : 15 € / an

Couture, tricot, crochet, Broderie (hardanger, point compté, Richelieu, peinture à l'aiguille...)

...ATELIER ARTISTIQUE

Adhésion : 55 € / an et 30 € / an pour les ados

Mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h30 :

Dessin, sanguine, encre, aquarelle, pastel, peinture à l'huile, peinture à l'acrylique

Création adulte : technique, couleurs, créativité

Céramique : 40 €/an

Décoration sur porcelaine : 40 €/an + 2 € la séance

NOUVEAU !!!
Atelier ouvert le mardi
13h30/17h pour nos amis
peintres, aquarellistes,
dessinateurs, porcelaine...
pour travailler en autonomie
et vous exprimer librement

Calligraphie...

L'ART DES BELLES LETTRES :

Selon programme, séance prévue à l'avance avec inscription,
2€ la séance

Association Marpentoise
Loisirs et Culture

ATTENTION !
Changement
d'adresse



COURS
D'ANGLAIS à MARPENT

Pour adultes

Les cours reprendront le
JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019

Au sein de notre nouvel atelier

A la « MAISON DES ASSOCIATIONS »

Rue de la Mairie

à côté de la médiathèque L'oiseau Lyre

chaque jeudi de 17h30 à 19h



RENSEIGNEMENTS :

Par téléphone : 06.03.74.13.82

Marpent le 28 septembre
salle des fêtes

GRAND KARAOKE DANSANT
AVEC BUFFET FROID

organisé par le comité des aînés

15 €

Renseignements
Jean-marc 06/52/98/02/68
Claudine 06/25/07/98/99
Jeanine 06/25/89/65/46



Uniquement sur réservation

L'abus d'alcool nuit à la santé



L'ouverture des portes se fera
À 19 heures suivi
Du verre de l'amitié



Mardi 8 octobre 2019
salle des Fêtes

organisée par la « Joie de la Famille »

Dépôts des articles de puériculture, vêtements et jouets :
lundi 7 octobre de 8h à 12h / 13h30 à 17h.

Vente :
mardi 8 octobre de 8h à 12h / 13h à 16h30.

Retrait des invendus et paiement des ventes :
mercredi 9 octobre de 8h30 à 11h.

TARIF : 2€ par liste de 10 articles.

Venez nombreux... Nous oeuvrons dans un but social

* Nous déclinons toute responsabilité
en cas de perte ou de vol.

Photos Fête du Moulin



Lipstick Polychrom



Max et Cie



Magic Clowns



Magic Clowns



Sylvain alias Florent Pagny



Cover 7

Photos



Centre des petits juillet



Centre des petits juillet



Centre aéré



MSL



Lyane et Khalid

MSL au centre aéré





MARPENT

7h > 18h

FOIRE *Artisanale et commerciale* D'AUTOMNE

avec BROCANTE

organisée par la Municipalité



Dimanche **6** OCTOBRE

rues de la Mairie et des Frères Roucheau

particuliers **1€50mL** / professionnels **2€50mL**

Moules / Frites dans les cafés

renseignements au 03 27 39 63 41

www.marpent.fr

